

20 avr 2004 -15:00

Coupe des oreilles chez chiens

Lors d'une exposition internationale de chiens qui a eu lieu le week-end dernier à Anvers, les inspecteurs-vétérinaires du SPF Santé publique ont contrôlé le respect de l'interdiction de la coupe des oreilles chez les chiens. En effet, cette intervention esthétique est interdite depuis le 1er octobre 2001 pour des raisons de bien-être animal.

Lors d'une exposition internationale de chiens qui a eu lieu le week-end dernier à Anvers, les inspecteurs-vétérinaires du SPF Santé publique ont contrôlé le respect de l'interdiction de la coupe des oreilles chez les chiens. En effet, cette intervention esthétique est interdite depuis le 1er octobre 2001 pour des raisons de bien-être animal.

Les 800 chiens qui ont participé à l'exposition du samedi ont été tous contrôlés individuellement. Il s'est avéré que pour neuf chiens les oreilles avaient été coupées après le 1er octobre 2001. Malgré l'interdiction de laisser participer ces chiens à une exposition, les organisateurs ont décidé de ne pas respecter cette disposition légale. Des procès-verbaux ont dès lors été dressés contre les organisateurs, ainsi que contre les propriétaires des chiens. Le SPF Santé publique est satisfait des résultats du contrôle. Le petit nombre de propriétaires qui était en infraction indique en effet clairement que les éleveurs sérieux de chiens dans notre pays ont bien accepté l'interdiction de la coupe des oreilles et que les contrôles apportent des résultats. Personne de contact : Els Vanautryve - 02/210.51.27